

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Nom & Prénom / Raison sociale			
Rue et numéro			
Demeurant à (code postal – localité)			
N° Sécurité sociale /°TVA			
Tel. ☎		E-mail ✉	

Demande d'obtention d'un stationnement interdit (à solliciter au moins 5 jours ouvrables avant le début des travaux)

Avec pose de panneaux / prolongation

Sans pose de panneaux / prolongation

Travaux à spécifier : _____

Demande d'un règlement de circulation (à solliciter au moins 10 jours ouvrables avant le début des travaux)

Pour les travaux suivants:

Réseaux publics

Autres (à spécifier) : _____

Avec location de feux de signalisation

Avec location de panneaux de signalisation routière

Occupation du domaine public pour une installation de chantier (à solliciter au moins 10 jours ouvrables avant le début des travaux)

Trottoir / Bande de stationnement / Voie de circulation

Lieu d'application

À l'adresse (n°, rue, code postal et localité) :

Nombres d'emplacements à réserver : _____ ou distance en mètres linéaires : _____

Durée du règlement : du _____ au _____

de _____ heures à _____ heures

Documents à joindre obligatoirement :

Plan de situation / Plan ou photo avec indication de la/des place(s) de stationnement à réserver / Plan d'installation de chantier

Veillez noter que toute demande incomplète sera refusée !

Si vous envoyez le formulaire par email, veuillez l'envoyer à l'adresse : secretariat.technique@petange.lu

Signature :

Date :

Le demandeur certifie avoir pris note des conditions et tarifs en vigueur et de prendre en charge la facture y relative

TAXES APPLIQUÉES :

Mise à disposition de panneaux d'interdiction de stationnement (C18) :	
- Pour le 1 ^{er} jour :	40€
- Pour chaque jour supplémentaire :	10€
Empiètement sur la voie publique (chantier) :	
- À partir de la 3 ^e semaine du début des travaux jusqu'au 12 ^e mois inclus :	30€/jour
- À partir du 13 ^e mois jusqu'au 18 ^e mois inclus du début des travaux :	50€/jour
- À partir du 19 ^e mois du début des travaux :	100€/jour
Mise à disposition de matériel de signalisation routière :	
- Panneaux de signalisation routière :	
• Pour le 1 ^{er} jour :	40€
• Pour chaque jour supplémentaire :	10€
- Feux de signalisation :	25€/jour

CONDITIONS :

- Respecter les dispositions de l'article 102 du code de la route ;
- Veiller à ce que les autres lois et règlements actuellement en vigueur soient respectées ;
- Effectuer la mise en place d'un conteneur, d'un échafaudage, de clôturer le chantier respectivement tout dépôt de matériel entre 08h30 et 11h30, 14h30 et 16h30 et 18h30 et 22h00 heures, pour autant que des voies de circulation soient concernées ;
- Disposer le conteneur, l'échafaudage, de clôturer le chantier respectivement tout dépôt de matériel de façon à ce qu'un passage de 1,00 mètres de largeur reste à la disposition des piétons ;
- Enlever le conteneur, l'échafaudage, la clôture du chantier respectivement tout dépôt de matériel dès achèvement des travaux concernés ;
- Solliciter une éventuelle prolongation au moins cinq jours ouvrables avant expiration de la demande initiale des panneaux d'interdiction de stationnement ;
- Garantir le libre passage du trafic ;
- Nous prévenir, en cas d'annulation, au moins 3 jours ouvrables avant la date demandée, autrement la demande sera facturée ;

Si vous posez les panneaux vous-même !

- Poser les panneaux 48 heures avant l'entrée en vigueur ;
- Accoler l'affiche sur un panneau additionnel, en dessous du panneau d'interdiction de stationnement « C18 ».

